

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE  
P R O C E S - V E R B A L  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2021  
à 18 heures 30

Conseil municipal en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt octobre, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : Mélanie ANDERSEN - Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Xavier CHAMBRAN - Séverine DESSALLE - Laurence ECKMANN - Emmanuel FERREIRA - Christophe PACHOUD - Marc SAUDER

Absents excusés : Jérémy REICH - Laurent MULLER

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Séverine DESSALLE

**ORDRE DU JOUR** :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU N°1
- Fête de l'été, demande de remboursement à la commune de Millery
- Contrat de remplacement de madame GOBE
- Questions diverses

38/2021	<b>MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU</b>
---------	--

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-45 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2006 approuvant le PLU ;  
VU l'arrêté du Maire en date du 11 mai 2021 fixant les objectifs poursuivis ;  
VU les avis de la Direction Départementale des Territoires, de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, de l'Agence Régionale de Santé, du Syndicat Mixte de la Multipôle Sud Lorraine (SCOT Sud 54), de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Nancy, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur le dossier de modification simplifiée ;  
VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Grand Est (MRAE) de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification simplifiée du PLU;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal précise les modalités suivantes de la mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU :

- Le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public en mairie du 02 novembre 2021 au 02 décembre 2021 inclus, aux heures d'ouverture habituels de la mairie.

- Durant cette mise à disposition, les observations du public portant sur la modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie à cet effet ou adressées par écrit ou par courriel en mairie.
- Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, un avis précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié en caractères apparents dans l'Est Républicain. Cet avis sera affiché dans le même délai en mairie.

Vote : unanimité

39/2021	<b><i>FÊTE DE L'ETE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE MILLERY</i></b>
---------	--

Suite à la fête de l'été organisée par les communes d'Autreville Sur Moselle et Millery et leurs associations,

Vu les factures CANTORAMA et LES PIERSEES d'un montant respectif de 1 400 € et 98 € (régées par mandat n°320 du 07/10/2021 et n°246 du 16/07/2021 par la commune d'Autreville) concernant le concert et l'apéritif offert.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de demander le recouvrement de la somme de 749 € à la commune de Millery correspondant à 50 % des frais.

Vote : unanimité

40/2021	<b><i>CONTRAT DE REMPLACEMENT DE MADAME GOBE</i></b>
---------	--

Le Maire expose que suite au décès de Madame Dominique GOBE, il convient de la remplacer par Madame Djamila SAINT-VANNE en tant qu'ATSEM pour une mission à temps partiel d'accompagnement des élèves dans la classe de Grande Section-CP-CE1, soit 24 heures par semaine de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte d'employer Madame Djamila SAINT-VANNE en CDD renouvelable
- Autorise le Maire à signer son nouveau contrat de travail.

Vote : unanimité



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature at the top, a signature that reads 'S. DESSAUE', and several other illegible signatures.